

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2006053**

**Signataire : ED/HL/LTD**

**OBJET : Construction d'un centre d'hébergement provisoire 52, rue de Saint-Denis. Approbation du projet, du bilan global prévisionnel, du plan de financement. Autorisation de dépôt du permis de construire et de la signature du marché.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 421.1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 34, 35, 65 et 66 du code des marchés publics,

Vu la délibération n°248 du 15 décembre 2005 relative à l'éradication des bidonvilles sur le territoire de la commune d'Aubervilliers,

Vu le marché négocié,

Vu le plan de financement,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant voté contre et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenue.

**DELIBERE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Approuve le projet de marché négocié, le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet pour un montant de 1.178.714.75 € TTC (travaux de VRD inclus) ainsi que son plan de financement ci-annexé.

ARTICLE 2 : Autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure le 15 juin 2006, le maire à signer le marché négocié subséquent avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : la société Yves COUGNAUD mandataire du groupement conjoint constitué avec la société AMG CONSTRUCTION pour un montant de 985 547,45 euros H.T. (soit 1.178.714.75 euros TTC)

ARTICLE 3 : Autorise le maire à signer et déposer la demande de permis de construire relative à l'opération citée en objet.

Le Maire